

Conseil Municipal du 29/03/2010

Ce CR a pour objectif de mettre en avant quelques informations qui nous ont semblées pertinentes dans le cadre de notre combat pour le transfert de l'EHPAD sur un terrain plus approprié.

Le CR complet est disponible sur Internet, site de la ville.
<http://www.rungis.fr/Hotel-de-Ville/Le-Conseil-municipal>

CR = Compte Rendu
CM = Conseil Municipal
PR = Préserveons Rungis

Résumé

Le débat n'a pas de place au conseil municipal. Toute intervention est même soigneusement calibrée par le maire.

Le sujet de l'EHPAD a été au centre des questions orales posées à la fin du CM. Les élus UMP de la majorité ont clairement marqué leur désaccord en demandant au Maire – seul décideur – de faire une pause dans ce projet, afin de tout remettre à plat. Le Maire est paru campé sur ses positions.

Discussion

Communication, dialogue

Le CM comme à son habitude, a parcouru l'agenda et procédé aux votes assez rapidement. Aucun débat n'y est possible – seules parfois des questions pour éclaircissements ont été posées par l'opposition.

Les débats sont sensés avoir eu lieu en commission – mais ce n'est qu'apparence selon certains élus de la majorité, la discussion étant même là, verrouillée.

Le Maire coupe la parole à qui veut exprimer une opinion. Il n'apparaît pas vraiment écouter les propos qui le dérangent et se met rapidement sur la défensive.

Le Maire ne communique pas les questions de l'opposition à ses colistiers, dont certains ont exprimés leur mécontentement sur cette méthode qui les empêche de préparer une réponse. Aucun élu de la majorité n'est ainsi autorisé par la maire à s'exprimer, sauf à se fâcher (voir ci-dessous questions sur l'EHPAD).

Le Maire affirme : « les élus sont déjà suffisamment informés sur les projets en cours, en particulier sur l'EHPAD, à travers la publication d'informations dans le journal municipal parues depuis plusieurs années » !!! C'est une preuve de plus de l'incapacité du Maire à communiquer – même auprès de ses colistiers.

Budget

- Les subventions aux associations sont de +2,4M€.

Note PR : aucune subvention n'a été sollicitée !

- L'excédent budgétaire 2009 est de 8,439M€

Note PR : ce budget est largement compatible avec un investissement sur la plaine sud, pour l'acquisition et la viabilisation d'un terrain et sa mise à disposition de l'AFTAM ou équivalent (<1M€).

Affaire sociales : Crèche

- Il y aura 140 places pour les nourrissons. Ouverture prévue en Septembre 2012.

Note PR: Avoir 140 places signifie sans doute plus de 100 véhicules le matin pour amener les enfants, plus les véhicules du personnel. Cela va générer une circulation importante rue de La Grange.

- Le problème actuel est lié à une pollution au fuel d'origine inconnue, découverte au moment de creuser le 2^{ème} sous sol. Pas de date de reprise des travaux. Référé et expertise en cours. Coût de la dépollution : 150€ / mètre cube de terre polluée

Note PR: ce 2^{ème} sous sol n'avait pas été prévu au départ, donc pas de sondage du sol. Les surcoûts s'accumulent.

- Coût du projet (hors dépollution) : passé de +8M€ à 12,174M€ : augmentation déjà prévue de près de 50% !!!

Note PR: il est à prévoir que le coût final soit encore plus élevé !!

Construction des logements sociaux – rue St Geneviève

- 54 logements sont prévus permettant de combler une partie des 89 logements manquants pour être conforme à la loi SRU (20% de logements sociaux)

Note PR : ces logements vont aussi générer de la circulation rue de La Grange, aux mêmes heures que pour la crèche ou pour l'école !

Acquisitions foncières

- Achat de bâtiments supplémentaires au Prieuré pour le conservatoire
- Achat d'un terrain rue du Marché
- Achat de terrains pour l'aménagement du ru

Note PR : ces achats montrent que la mairie a les moyens de faire une acquisition dans le cadre d'un EHPAD sur la plaine sud par exemple.

Aménagement de la Plaine Sud

Suite à une question de Mr Dhelens sur la nécessaire concertation, sur le besoin d'être force de proposition. Il demande l'organisation d'un referendum local.

M. le Maire avoue que « **la marge de manœuvre de Rungis est très limitée** » !! Il rappelle le nombre d'intervenant, région, préfet... Il réaffirme son souhait de préserver le caractère vert de la plaine. Une étude sera faite cet été 2010 et une réunion publique devrait être organisée en Septembre 2010.

M. le Maire menace : « **ce pourrait devenir une aire d'aménagement pour les gens du voyage si on n'y prend pas garde** »

Questions sur l'EHPAD

Seules ont été autorisées (et très sèchement) par le maire, les questions orales... posées par écrit au moins 3 jours avant le CM.

Mr Dhelens

N'a pas pu intervenir sur ce sujet.

Rungis au Cœur

A posé les questions suivantes

1. Rappel d'une question lors d'un précédent CM : quelle est la superficie des pelouses dans les jardins de l'EHPAD du projet actuel ?

Réponse du Maire : « **nous n'avons pas encore l'information. L'architecte n'a pas fourni sa réponse.** »

2. Pouvez-vous informer le Conseil Municipal des suites du référé. ? Comment se fait il que le PC ait été signé alors que manifestement il ne respectait pas au moins deux dispositions du POS ?

Réponse du Maire : « **la mairie n'est pas responsable des erreurs restants dans le permis. C'est la DDE qui est en charge d'instruire les permis. Un POS est toujours incomplet et toujours contestable. Les jurisprudences sont aussi contradictoires les unes les autres (c'est le cas des balcons).** »

3. La Mairie devra t elle dédommager l'AFTAM si le Permis de Construire est annulé ?

Réponse du Maire : « **non – car la mairie ne sera pas responsable** »

4. Les travaux ont commencé. Les riverains de la rue de la Grange ont demandé l'extension de l'expertise à leurs maisons. L'école de la Grange est très concernée .Avez-vous fait le nécessaire pour que cette école soit elle aussi expertisée ?

Réponse du Maire : « **l'école n'a pas été expertisée et n'est pas surveillée dans le cadre des travaux** »

5. Lors des élections municipales, vous aviez dit que les Rungisais auraient la priorité sur les autres pour s'inscrire à l'EHPAD. Lors de la réunion publique, il a été prouvé qu'il était impossible pour l'AFTAM de donner cette priorité, ce qui nous apparait logique. On ne va pas sortir un patient pour mettre un Rungisais à la place. Pouvez-vous confirmer cette analyse ? Sinon quels sont les critères objectifs d'attribution ?

Réponse du Maire : « **les rungisais ne sont pas prioritaires si tous les lits sont occupés. Mais lors de l'attribution des places vacantes, un critère de priorité devra être appliqué** »

Note de PR : au vu du manque de places en région parisienne, les chambres seront toutes occupées en permanence...

6. L'aire de jeu des enfants a largement été amputée pour la construction de l'EHPAD. Ou comptez vous réinstaller le petit train ? De même pour le panier de basket ?

Réponse du Maire : « **une étude est en cours pour déplacer le petit train voire créer un nouveau parc. Le panneau de basket devrait être implanté à l'espace du sport sur le futur terrain au dessus du bassin de récupération des eaux pluviales.** »

Note de PR : Dans la photo du journal de Rungis en Juin 2008 ci-dessous (disponible aussi sur notre site), le petit train était présent malgré la construction de l'EHPAD.

C'est la confirmation de ce que nous vous disions : le maire a menti aux rungissois sur l'importance du bâtiment.



Intervention des élus UMP de la majorité municipale (Mr X. Casalta, J. Hajjar, O. Teilhet)

Malgré une tentative d'obstruction du Maire, Mr Casalta prend la parole, soutenu par M. Hajjar et M. Teilhet, pour affirmer avec solennité sa préoccupation sur le dossier de l'EHPAD. Beaucoup de Rungissois interpellent Mr Casalta et ses colistiers pour indiquer leur mécontentement.

M. Casalta explique que son engagement électoral a été décidé pour œuvrer pour et non contre les Rungissois.

Il note que les recours successifs montrent que le dossier doit être revu.

Il demande au Maire d'observer une pause sur ce dossier pour rouvrir une concertation, et pour que les élus soient mieux informés sur ce dossier.

Réponse du Maire : « **c'est hors de question. Les personnes âgées me poussent au contraire à finaliser ce projet au plus vite** ».

Le CM se clos sur cette intervention qui jette le trouble parmi les élus de la majorité.

Note de PR : lors de la signature de la pétition, de nombreuses personnes âgées avaient signé, en indiquant que leur besoin de résidence médicalisée ne devait pas être au détriment du reste de la population.